



ASSOCIATION TOURISTIQUE
AIGLE - LEYSIN - COL DES MOSSES

Rte du Col des Mosses 106 · CH-1862 Les Mosses
Tél +41 (0)24 491 14 66 · info@lesmosses.ch

WWW.AIGLE-LEYSIN-LESMOSSES.CH

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA : _____ Lieu : _____

No de téléphone : _____ No de matricule : _____

E-mail : _____

Je désire réserver un emplacement unique **pour toute la saison du 11 juin au 17 septembre 2023** (soit 15 marchés) pour un forfait de CHF 400.- qui me garantira le même emplacement toute la saison.

Place(s) souhaitée(s) : _____

Articles vendus : _____

J'approuve le règlement ci-dessus.

Signature du marchand : _____

A retourner d'ici au vendredi 5 mai 2023, accompagné du règlement signé à :

Office du Tourisme Les Mosses–La Lécherette

Marché-brocante

Route du Col des Mosses 106

1862 Les Mosses

ou Par mail à l'adresse suivante : info@lesmosses.ch ou au 024 491 14 66

Règlement

Les marchés ont lieu tous les dimanches du **11 juin au 17 septembre 2023**. Les fiches d'inscriptions sont envoyées aux exposants qui ont participé aux marchés les années précédentes dans le courant du mois d'avril avec les nouvelles directives.

Le délai de retour des inscriptions est fixé au **vendredi 5 mai 2023**. Dès lors, les inscriptions tardives seront prises en considération selon la disponibilité des emplacements et **la confirmation de paiement fera foi, pour la validation définitive**.

2 possibilités d'inscription s'offrent aux marchands pour cette édition 2023 :

1. Forfait à la saison (15 marchés)

Du 11.06.23 au 17.09.23. Payable en 1 tranche **sur facture** pour un montant de CHF 400.-. Les marchands qui optent pour cette solution se voient garantir le même emplacement à la saison mais ne peuvent pas le choisir lors de l'inscription.

Dès la demande d'inscription traitée et la facture acquittée, l'emplacement sera attribué. Dans ce cas, nous vous prions de venir chercher votre macaron le premier jour des marchés-brocante dans le chalet situé en face de l'office du tourisme. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte.

2. Inscriptions journalières

Par téléphone du jeudi au samedi de 18h à 20h au 077 454 68 69 pour un montant de CHF 30.-.

Un emplacement peut être annulé par l'organisation ou par le responsable des exposants :

- si la marchandise ou l'activité faite sur le stand ne correspond pas avec l'inscription.
- **si la marchandise vendue comporte de la nourriture sans autorisation (afin de garder un certain équilibre à notre marché, la vente de produits alimentaires est soumise à une autorisation spéciale octroyée par l'organisation et selon un règlement spécifique).**
- **si le stand n'est pas payé.**
- si l'emplacement n'est pas rendu en ordre (déchets etc...)
- si le règlement n'a pas été renvoyé signé au préalable.

Si un exposant inscrit ne peut pas venir pour un marché, il est obligé d'informer au plus vite le responsable (tél. 077 454 68 69) dès le 8 juin 2023. **Toutefois, sans nouvelles de votre part au-delà de 7h30, votre emplacement sera attribué à un autre marchand pour la journée.**

L'exposant respecte, strictement, la dimension de l'emplacement de son stand qui est marqué sur la route, soit 4 x 5 mètres. Les véhicules trop grands doivent être déchargés puis stationnés ailleurs sur le parking. Les véhicules n'empiètent pas non plus sur la route cantonale (contrôles de la gendarmerie) ou la zone dédiée aux animations. **Celui qui se présente avec un stand plus grand que les dimensions prévues, qui expose de la marchandise en dehors de son emplacement ou dont le véhicule dépasse de la place de stand sera sanctionné.** Afin de respecter ceci, l'exposant a la possibilité de louer 2 places.

Les exposants installent leurs stands tôt et **aux environs de 7h30**, ils doivent être prêts.

Il est interdit de sous-louer les places. En tout temps un membre du comité peut contrôler les macarons.

En cas de météo défavorable, l'exposant assumera complètement la diminution des ventes de son activité, l'organisateur se décharge de tout remboursement ou prestations diverses.

L'exposant qui ne tient pas compte des conditions de participation à nos marchés le fait au risque de ne plus être accepté à participer dans le futur.